



Assemblée générale

Distr. générale
10 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Cinquième Commission

Points 13, 117 et 134 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

**Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/71/L.58**

**État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Introduction

1. Le projet de résolution A/71/L.58 concernant les modalités des négociations intergouvernementales du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières fait suite à la résolution 71/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants », qui a donné le coup d'envoi aux négociations intergouvernementales devant conduire à l'adoption, à l'occasion d'une conférence intergouvernementale prévue pour 2018, d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le pacte mondial constituerait un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les États Membres concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects; serait une contribution importante à la gouvernance mondiale et renforcerait la coordination s'agissant des migrations internationales; proposerait un cadre pour une coopération internationale globale en matière de migrations et de mobilité humaine; traiterait de tous les aspects des migrations internationales, notamment de l'aide humanitaire, du développement et des droits de l'homme; ferait fond sur le



Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et tiendrait compte de la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, adoptée en octobre 2013.

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux termes des paragraphes 1, 10, 13, 15, 16, 17, 22 a), 23, 24, 26, 28 et 30 du projet de résolution A/71/L.58, l'Assemblée générale :

a) Déciderait que la conférence intergouvernementale devant conduire à l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières i) se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York juste avant l'ouverture du débat général de sa soixante-treizième session, à moins qu'il n'en soit convenu autrement; ii) se tiendrait au plus haut niveau politique possible, notamment avec la participation de chefs d'État ou de gouvernement; iii) donnerait lieu à l'adoption d'un document final négocié et convenu au niveau intergouvernemental, intitulé « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », dont la portée est définie à l'annexe II de sa résolution 71/1; iv) donnerait lieu également à l'établissement d'un rapport dans lequel figurerait une synthèse des séances plénières et des autres débats de la conférence;

b) Prierait le Secrétaire général de nommer, avant la phase I, un secrétaire général de la conférence, qui remplirait la fonction de coordonnateur pour le compte du système des Nations Unies et serait chargé d'appuyer les travaux préparatoires et l'organisation de la conférence, et noterait que son mandat s'achèverait à la fin de la conférence;

c) Prierait également le Secrétaire général d'établir une note sur l'organisation des travaux de la conférence intergouvernementale, sur laquelle les États Membres pourraient se fonder pour fixer les modalités précises de la conférence intergouvernementale d'ici à janvier 2018;

d) Prierait son Président, avec l'appui du Secrétaire général et en tirant parti des compétences de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en particulier, ainsi que d'autres membres du Groupe mondial sur la migration et d'autres entités concernées, d'organiser une série de sessions thématiques informelles sur les moyens de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, pendant lesquelles seraient notamment abordés les éléments énoncés au paragraphe 8 de l'annexe II de sa résolution 71/1 dans le cadre de l'un ou plusieurs des thèmes définis sous la coprésidence des cofacilitateurs entre avril et novembre 2017;

e) Déciderait que ces sessions thématiques informelles seraient organisées pour une durée maximale de 12 jours ouvrables au total et comprendraient chacune deux ou trois débats d'experts ainsi qu'un échange de vues;

f) Déciderait également que chaque débat d'experts serait animé par un État Membre que son Président aurait désigné en consultation avec les groupes régionaux et compte dûment tenu de l'équilibre géographique, et que le choix des experts tiendrait compte de la situation observée dans les pays d'origine, de transit et de destination;

g) Demanderait aux commissions économiques régionales et à leurs bureaux sous-régionaux d'organiser, en collaboration avec d'autres entités compétentes du système des Nations Unies, en particulier l'OIM, des débats entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes en vue d'examiner les aspects régionaux et sous-régionaux des migrations internationales et de contribuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, aux travaux préparatoires du pacte mondial;

h) Déciderait qu'une réunion préparatoire de trois jours, coprésidée par les cofacilitateurs, se tiendrait au Mexique fin novembre 2017 en vue de tirer le bilan des contributions reçues conformément aux paragraphes 15 et 22 du projet de résolution;

i) Remercierait le Gouvernement du Mexique d'avoir offert d'accueillir la réunion préparatoire et d'en couvrir les coûts;

j) Demanderait au Secrétaire général, en consultation étroite avec l'OIM et afin de contribuer à l'avant-projet de pacte mondial et aux négociations intergouvernementales, de présenter un rapport détaillant les faits et les chiffres, les difficultés à surmonter et les occasions à saisir en la matière et établi à partir de l'ensemble des contributions reçues au moment de son établissement, et de formuler des recommandations à l'intention des États Membres avant le début de la phase III;

k) Déciderait également que les négociations intergouvernementales sur le pacte mondial se tiendraient au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York pendant trois jours en février, quatre jours en mars, quatre jours en avril, cinq jours en mai, cinq jours en juin et cinq jours en juillet de l'année 2018;

l) Demanderait à son Président, dans le cadre des travaux préparatoires de la conférence intergouvernementale, d'organiser et de présider des auditions multipartites interactives informelles, pendant quatre jours entre avril 2017 et juin 2018, avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires, de parlements, de diasporas, de migrants, d'organisations de migrants et du secteur privé, et lui demanderait également d'établir une synthèse de ces auditions, qui viendrait alimenter les négociations intergouvernementales.

III. Rapport entre les demandes formulées au titre du plan-programme biennal et des priorités pour les périodes 2016-2017 et 2018-2019 et le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

3. Les activités mentionnées dans le projet de résolution relèvent du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences); du programme 7 (Affaires économiques et sociales); du programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale); du programme 15 (Développement économique et social en Afrique); du programme 16 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique); du programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes); du programme 19 (Développement

économique et social en Asie occidentale); du programme 20 (Droits de l'homme); du programme 24 (Information); et du programme 25 (Services de gestion et d'appui) des plans-programmes biennaux et des priorités pour les périodes 2016-2017 et 2018-2019.

4. Ces activités relèvent également du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble); du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences); du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales); du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale); du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique); du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique); du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes); du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale); du chapitre 24 (Droits de l'homme); du chapitre 28 (Information); et du chapitre 29G [Administration (Vienne)] du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

5. Le Secrétaire général nommerait un Représentant spécial pour les migrations internationales qui assurerait également les fonctions de secrétaire général de la conférence. Celui-ci participerait aux sessions thématiques et régionales informelles et serait en contact avec les différentes parties prenantes dans le cadre des préparatifs et de l'organisation de la conférence.

6. Le Président de l'Assemblée générale, avec l'appui du Secrétaire général et en tirant parti des compétences de l'OIM en particulier, ainsi que d'autres membres du Groupe mondial sur la migration et d'autres entités concernées, organiserait une série de sessions thématiques informelles entre avril et novembre 2017 à l'Office des Nations Unies à Genève, au Siège de l'ONU à New York et à l'Office des Nations Unies à Vienne. Ces sessions seraient organisées pour une durée maximale de 12 jours ouvrables au total et comprendraient chacune deux ou trois débats d'experts ainsi qu'un échange de vues, chaque débat d'experts étant animé par un État Membre que le Président de l'Assemblée aura désigné. Les sessions devraient permettre aux parties prenantes de débattre de questions complexes qui ont une incidence sur les migrations. Elles bénéficieraient du concours d'experts des entités des Nations Unies visées dans la Déclaration de New York, notamment l'Organisation internationale du Travail, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. D'autres entités ayant des mandats et des compétences en rapport avec les migrations contribueraient au processus.

7. Cela supposerait que des fonctionnaires de l'Organisation chargés de la gestion des conférences se rendent sur place et que des membres du personnel aillent là où il n'existe pas de bureau de liaison sur la question. Des fonctionnaires des services de conférence du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, des membres du personnel du Bureau du Président de l'Assemblée générale, des fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales et

de l'ONUDC et le secrétaire général de la conférence devraient se rendre jusqu'aux lieux de réunion situés en dehors de New York, afin que les consultations bénéficient du concours d'experts.

8. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences se chargerait du service des réunions, y compris des services d'interprétation, et des documents d'avant-session.

9. Le Secrétaire général, agissant en étroite consultation avec l'OIM, devrait présenter un rapport détaillant les faits et les chiffres, ainsi que les difficultés à surmonter et les occasions à saisir en la matière. Pour l'élaboration de ce rapport, le Département des affaires économiques et sociales devrait s'assurer les services de consultants, lesquels feraient les travaux de recherche et l'analyse des données nécessaires. Il est prévu de publier le rapport dans les six langues officielles, ce qui entraînerait une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

10. L'ONUDC aurait également besoin de services de consultants pendant quatre mois pour faire face aux activités supplémentaires découlant de la tenue, à Vienne, de la session thématique sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage, y compris l'action menée pour identifier, protéger et aider les migrants et les victimes de la traite.

11. Les commissions économiques régionales et leurs bureaux sous-régionaux organiseraient des débats entre les États Membres et d'autres parties prenantes en vue d'examiner les aspects régionaux et sous-régionaux des migrations internationales et de contribuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, aux travaux préparatoires du pacte mondial. Si le phénomène migratoire est mondial, les régions ne le vivent pas toutes de la même façon. Certaines régions produisent des migrants et d'autres les reçoivent; de nombreux pays sont des pays de transit. La plupart de pays concernés sont à la fois des pays d'origine, de destination et de transit de migrants.

12. L'organisation des consultations régionales prévues pour les commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale entraînera des dépenses supplémentaires. Dans chaque cas, il s'agirait d'établir des notes d'information, des rapports et des documents en vue des réunions et de fournir des services de conférence, notamment des services d'interprétation. Des experts, issus des milieux universitaires, de la société civile, des organisations régionales et du secteur privé, participeraient aux débats, mettant ainsi leurs connaissances à profit pour éclairer les participants sur les causes et les effets complexes des migrations. Compte tenu des différences qui existent dans la dynamique migratoire à l'intérieur de ces régions, trois débats régionaux se tiendraient en Afrique et trois événements seraient organisés – un dans la région de l'Asie et du Pacifique, un dans celle de l'Amérique latine et des Caraïbes et un dans celle de l'Asie occidentale.

13. Afin de faire face à la demande supplémentaire qui touche les activités liées aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme souhaite bénéficier d'un poste de temporaire pour une durée de trois mois, dont le titulaire serait chargé de réaliser une étude approfondie et une analyse des questions juridiques et politiques concernant les migrations et les droits de

l'homme, et d'élaborer les documents de référence sur les aspects relatifs aux droits de l'homme de la session thématique.

14. Afin de garantir l'accès de toutes les délégations aux débats organisés dans le cadre des consultations thématiques, le Département de l'information devra bénéficier de services contractuels supplémentaires aux fins de diffusion sur le web.

V. Montant estimatif des ressources nécessaires

A. Prévisions relatives aux services de conférence

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et chapitre 29 G [Administration (Vienne)]

15. Aux termes de la demande formulée au paragraphe 1 du projet de résolution, il est entendu que les modalités de la conférence, notamment ses dates, sa forme, son organisation et son ampleur, restent à déterminer. Il n'est donc pour l'heure pas possible, en l'absence de ces informations, d'estimer les ressources qui pourront être nécessaires pour les réunions et la documentation. Une fois que l'Assemblée générale se sera prononcée sur les modalités, la forme et l'organisation de la conférence, le Secrétaire général présentera les prévisions de dépenses correspondantes, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Par ailleurs, les dates de la conférence devront être fixées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

16. La demande figurant au paragraphe 13 du projet de résolution se traduirait par l'ajout à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'un document d'avant-session de 8 500 mots à publier dans les six langues officielles de l'Organisation. Il en résulterait des dépenses supplémentaires d'un montant de 27 800 dollars au titre des services de documentation en 2017.

17. Conformément aux paragraphes 15 et 16 du projet de résolution, les sessions thématiques informelles (six au total) se tiendraient à New York, à Genève et à Vienne pendant un maximum de 12 jours ouvrables. Chaque session se tiendrait pendant deux jours ouvrables et consisterait en des réunions consécutives ayant lieu le matin et l'après-midi de 10 heures à 13 heures, et de 15 heures à 18 heures. Il n'y aurait pas de réunions parallèles pendant les sessions. Les dates des réunions devraient être fixées en consultation avec le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. On trouvera ci-dessous des précisions sur les sessions :

a) Trois sessions thématiques informelles se tiendraient à Genève sur une période de six jours au total avec des services d'interprétation (une équipe de 14 interprètes) dans les six langues officielles, qui s'ajouteraient à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2017 seulement. Il en résulterait des dépenses supplémentaires d'un montant de 78 600 dollars au titre des services d'appui aux réunions. En outre, deux fonctionnaires des services de conférence devraient se rendre à Genève pour assurer le service des trois sessions (22 300 dollars);

b) Deux sessions thématiques informelles se tiendraient à New York sur une période de quatre jours au total avec des services d'interprétation dans les six langues officielles en 2017 seulement. Les ressources nécessaires au titre des services d'interprétation seront couvertes par les dotations de l'Assemblée générale, et il n'y aura de ce fait aucune répercussion supplémentaire en termes d'organisation pour les réunions tenues à New York;

c) Une session thématique informelle se tiendrait à Vienne sur une période de deux jours au total avec des services d'interprétation (une équipe de 14 interprètes) dans les six langues officielles, qui s'ajouterait à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2017 seulement. Il en résulterait des dépenses supplémentaires d'un montant de 26 000 dollars au titre des services d'appui aux réunions. En outre, deux fonctionnaires des services de conférence devraient se rendre à Vienne pour assurer le service des trois sessions (7 600 dollars). En outre, on estime qu'un montant de 28 400 dollars serait nécessaire pour aménager les salles de conférence du principal bâtiment des conférences de Vienne (bâtiment M) de sorte qu'elles puissent accueillir la session.

18. En ce qui concerne les dispositions des paragraphes 23 et 24 du projet de résolution, il est entendu que les coûts liés à la réunion préparatoire qui se tiendrait au Mexique seraient couverts par le Gouvernement mexicain.

19. La demande formulée au paragraphe 26 du projet de résolution se traduirait par l'ajout à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'un document d'avant-session de 8 500 mots à publier dans les six langues officielles de l'Organisation. Il en résulterait des dépenses supplémentaires au titre des services de documentation d'un montant de 27 800 dollars en 2017.

20. Conformément à la demande formulée au paragraphe 28 du projet de résolution, il est prévu que les négociations intergouvernementales sur le pacte mondial se tiennent à New York, avec des services d'interprétation (une équipe de 20 interprètes) dans les six langues sur une période de 26 jours au total, ce qui s'ajouterait à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2018 seulement. Il en résulterait des dépenses supplémentaires au titre des services de conférence d'un montant de 442 000 dollars, qui seraient prises en compte dans le cadre du projet de budget-programme pour 2018-2019.

21. Conformément au paragraphe 30 du projet de résolution, les dépenses au titre des services d'appui aux réunions correspondant aux quatre jours d'auditions multipartites informelles qui se tiendraient entre avril 2017 et juin 2018 seraient couvertes par les dotations de l'Assemblée générale et les horaires des réunions seraient fixés en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

22. En résumé, il faudrait prévoir des ressources non renouvelables d'un montant de 632 100 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et d'un montant de 28 400 dollars au titre du chapitre 29G [Administration (Vienne)] du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019. Ces dépenses supplémentaires sont présentées en détails dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et chapitre 29 G [Administration (Vienne)]

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires en 2017</i> | <i>Ressources nécessaires en 2018</i> |
|--|---|---|---|
| Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) | | | |
| Interprétation | 546 600 | 104 600 | 442 000 |
| Documentation d'avant-session | 55 600 | 55 600 | – |
| Frais de voyage de deux fonctionnaires des services de conférence | 29 900 | 29 900 | – |
| Total partiel (chapitre 2) | 632 100 | 190 100 | 442 000 |
| Chapitre 29G [Administration (Vienne)] | | | |
| Aménagement des salles de conférence | 28 400 | 28 400 | – |
| Total partiel (chapitre 29G) | 28 400 | 28 400 | – |
| Total | 660 500 | 218 500 | 442 000 |

B. Ressources nécessaires au titre des services autres que les services de conférence

Chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble)

Voyages des experts

23. En ce qui concerne les dispositions des paragraphes 15 et 16 du projet de résolution, on estime que des ressources d'un montant de 305 300 dollars seraient nécessaires pour couvrir les frais de voyage de 12 experts pour qu'ils assistent aux sessions thématiques informelles de deux jours, dont trois se tiendraient à Genève, deux à New York et une à Vienne. Les experts, issus des milieux universitaires, de la société civile, des organisations régionales et du secteur privé, participeraient aux tables rondes et éclaireraient de leurs vastes compétences les échanges de vues sur les causes et les effets complexes de la migration.

Voyages du personnel

24. En application des paragraphes 10, 15 et 16 du projet de résolution, des ressources d'un montant estimatif de 182 800 dollars seront nécessaires pour couvrir les frais de voyage du personnel du Bureau du Président de l'Assemblée générale (15 000 dollars) pour assurer l'appui aux sessions thématiques informelles à Genève et à Vienne, et ainsi assurer la cohérence et la continuité entre les différentes réunions préparatoires, dans la perspective de la conférence de 2018 pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que les frais de voyage du secrétaire général de la conférence, accompagné d'un fonctionnaire (167 800 dollars).

25. Le montant de 167 800 dollars couvrirait les frais de voyage du secrétaire général de la conférence, accompagné d'un fonctionnaire, pour qu'ils assistent notamment aux quatre sessions thématiques informelles de deux jours, dont trois se tiendraient à Genève et une à Vienne (100 000 dollars); et aux quatre débats régionaux de deux jours (67 800 dollars).

26. Le tableau 2 ci-dessous présente le montant estimatif des crédits nécessaires au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble).

Tableau 2

Chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble)

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires pour 2017</i> |
|---|---|---|
| Chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) | | |
| Voyages des experts | 305 300 | 305 300 |
| Voyages des experts | 182 800 | 182 800 |
| Total | 488 100 | 488 100 |

Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)*Consultants*

27. En ce qui concerne les dispositions du paragraphe 26 du projet de résolution, on estime que des ressources d'un montant de 54 000 dollars seraient nécessaires pour financer pendant six mois des services de consultants chargés de faire des recherches et des analyses destinées à l'établissement d'un rapport qui présenterait des faits et des chiffres sur les tendances mondiales en matière de migration et proposerait une analyse des occasions à saisir et des difficultés à surmonter. L'avant-projet du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ferait fond sur les conclusions et recommandations du rapport.

Voyages du personnel

28. En ce qui concerne les dispositions du paragraphe 15 du projet de résolution, on estime que des ressources d'un montant de 11 200 dollars seraient nécessaires pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui assisteraient aux trois sessions thématiques informelles de deux jours, dont deux se tiendraient à Genève et une à Vienne.

29. En ce qui concerne les dispositions du paragraphe 22 a) du projet de résolution, on estime que des ressources d'un montant de 27 700 dollars seraient nécessaires pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui participeraient aux quatre débats régionaux, afin d'examiner les aspects régionaux et sous-régionaux de la migration internationale.

30. Le tableau 3 ci-dessous récapitule le montant estimatif des crédits nécessaires au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales).

Tableau 3
Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires pour 2017</i> |
|--|---|---|
| Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) | | |
| Consultants | 54 000 | 54 000 |
| Voyages du personnel | 38 900 | 38 900 |
| Total | 92 900 | 92 900 |

Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)

31. Au paragraphe 15 du projet de résolution, l'Assemblée générale demande que soit organisée une série de sessions thématiques informelles sur les moyens de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières. On estime que des ressources seraient nécessaires pour financer les postes de dépenses énumérés ci-dessous.

Consultants

32. Des ressources d'un montant de 42 300 dollars seraient nécessaires pour financer les services de consultants pendant quatre mois, afin d'appuyer la préparation et l'organisation de la session thématique, y compris communiquer avec les États Membres, sélectionner les experts, consulter les parties prenantes présentes à New York et à Genève, de même que mener des travaux de recherche et d'analyse afin d'assurer la cohérence de l'ordre du jour et de la documentation d'avant-session de la session thématique avec les travaux plus larges menés lors de la phase I (consultation) et dans le cadre des débats d'experts intergouvernementaux sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

Voyages des experts

33. Des ressources d'un montant de 13 200 dollars seraient nécessaires pour couvrir les frais de voyage de six experts pour qu'ils participent à une session thématique informelle de deux jours à Vienne. Les experts seraient chargés de fournir des connaissances spécialisées importantes nécessaires pour éclairer le débat consacré à la traite, ce qui contribuerait à la phase II (bilan).

Voyages du personnel

34. On estime que des ressources d'un montant de 4 700 dollars seraient nécessaires pour couvrir les frais de voyage de membres du personnel qui appuieraient deux des trois sessions thématiques informelles de deux jours qui se tiendraient à Genève.

35. Le tableau 4 ci-dessous récapitule le montant estimatif des crédits nécessaires au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale).

Tableau 4

Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires pour 2017</i> |
|---|---|---|
| Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) | | |
| Consultants | 42 300 | 42 300 |
| Voyages des experts | 13 200 | 13 200 |
| Voyages du personnel | 4 700 | 4 700 |
| Total | 60 200 | 60 200 |

Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)

36. Au paragraphe 22 a) du projet de résolution, l'Assemblée générale demande aux commissions économiques régionales d'examiner les aspects régionaux et sous-régionaux des migrations internationales et de contribuer aux travaux préparatoires du pacte mondial. On estime que des ressources sont nécessaires pour financer les domaines énumérés ci-dessous.

Consultants

37. Un montant de 60 000 dollars serait nécessaire pour financer pendant six mois les services de consultants pour l'établissement d'un document de travail qui servirait de base aux débats régionaux, ainsi que d'un rapport récapitulatif des résultats des échanges. Les domaines à couvrir comprennent les thèmes définis dans le projet de résolution, notamment les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et la discrimination sous toutes ses formes, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance; les migrations irrégulières et les voies de migration régulières, ainsi que le travail décent, la mobilité de la main-d'œuvre, la reconnaissance des compétences et des qualifications et d'autres mesures pertinentes; la coopération internationale et la gouvernance des migrations sous tous leurs aspects, notamment les migrations aux frontières et en transit, les entrées, les retours, les réadmissions, l'intégration et la réintégration; les contributions des migrants et des diasporas à toutes les dimensions du développement durable, notamment sous la forme d'envois de fonds et de transferts d'avantages acquis; la lutte contre les facteurs des migrations, notamment contre les conséquences négatives des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des crises d'origine humaine, par la protection et l'assistance, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la prévention et le règlement des conflits; le trafic de migrants, la traite des êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage, y compris l'action menée pour identifier, protéger et aider les migrants et les victimes de la traite.

Voyages des experts

38. Un montant de 35 500 dollars serait nécessaire pour financer les voyages de 18 experts, six pour chacun des trois débats régionaux de deux jours sur les aspects régionaux et sous-régionaux des migrations internationales, deux débats devant se tenir à Addis-Abeba et un à Johannesburg, au cours desquels seraient examinés les six thèmes définis dans le projet de résolution. Le débat régional fournirait des contributions aux travaux préparatoires du pacte mondial, sous la forme d'un rapport récapitulatif des résultats des échanges.

Services contractuels

39. Un montant de 34 700 dollars serait nécessaire pour assurer les services d'interprétation dans trois langues (anglais, arabe et français), et les services d'impression, d'édition et de traduction des documents relatifs aux débats régionaux.

40. On trouvera dans le tableau 5 le montant estimatif des crédits nécessaires au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique).

Tableau 5

Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires pour 2017</i> |
|--|---|---|
| Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) | | |
| Consultants | 60 000 | 60 000 |
| Voyages des experts | 35 500 | 35 500 |
| Services contractuels | 34 700 | 34 700 |
| Total | 130 200 | 130 200 |

Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)

41. Au paragraphe 22 a) du projet de résolution, l'Assemblée générale demande aux commissions économiques régionales d'examiner les aspects régionaux et sous-régionaux des migrations internationales et de contribuer aux travaux préparatoires du pacte mondial. On estime que des ressources seraient nécessaires pour financer les domaines énumérés ci-dessous.

Consultants

42. Un montant de 24 000 dollars serait nécessaire pour financer pendant quatre mois les services de consultants chargés de fournir des contributions de fond pour l'établissement d'un document de travail. Les domaines à couvrir comprennent les thèmes définis dans le projet de résolution, notamment les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et la discrimination sous toutes ses formes, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance; les migrations irrégulières et les voies de migration régulières, ainsi que le travail décent, la

mobilité de la main-d'œuvre, la reconnaissance des compétences et des qualifications et d'autres mesures pertinentes; la coopération internationale et la gouvernance des migrations sous tous leurs aspects, notamment les migrations aux frontières et en transit, les entrées, les retours, les réadmissions, l'intégration et la réintégration; les contributions des migrants et des diasporas à toutes les dimensions du développement durable, notamment sous la forme d'envois de fonds et de transferts d'avantages acquis; la lutte contre les facteurs des migrations, notamment contre les conséquences négatives des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des crises d'origine humaine, par la protection et l'assistance, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la prévention et le règlement des conflits; le trafic de migrants, la traite des êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage, y compris l'action menée pour identifier, protéger et aider les migrants et les victimes de la traite.

Voyages des experts

43. Un montant de 33 900 dollars serait nécessaire pour couvrir les frais de voyage de 12 experts qui participeraient à un débat régional de deux jours à Bangkok, au cours duquel seraient examinés les six thèmes définis dans le projet de résolution. Le débat régional fournirait des contributions aux travaux préparatoires du pacte mondial, sous la forme d'un rapport récapitulatif des résultats des échanges.

Services contractuels

44. Un montant de 19 100 dollars serait nécessaire pour couvrir les services d'interprétation, de traduction et d'édition dans quatre langues (anglais, chinois, français et russe).

45. On trouvera dans le tableau 6 le montant estimatif des crédits nécessaires au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique).

Tableau 6

Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires pour 2017</i> |
|--|---|---|
| Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) | | |
| Consultants | 24 000 | 24 000 |
| Voyages des experts | 33 900 | 33 900 |
| Services contractuels | 19 100 | 19 100 |
| Total | 77 000 | 77 000 |

Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)

46. Au paragraphe 22 a) du projet de résolution, l'Assemblée générale prie les commissions économiques régionales d'examiner les aspects régionaux et sous-régionaux des migrations internationales et de contribuer aux travaux préparatoires du pacte mondial. On estime que des ressources seraient nécessaires pour financer les domaines énumérés ci-dessous.

Consultants

47. Un montant de 20 000 dollars serait nécessaire pour financer pendant quatre mois des services de consultants en vue de l'établissement d'un document de travail pour les débats régionaux ainsi que d'un rapport récapitulatif des résultats des échanges. Les domaines à couvrir comprennent les thèmes définis dans le projet de résolution, notamment les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et la discrimination sous toutes ses formes, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance; les migrations irrégulières et les voies de migration régulières, ainsi que le travail décent, la mobilité de la main-d'œuvre, la reconnaissance des compétences et des qualifications et d'autres mesures pertinentes; la coopération internationale et la gouvernance des migrations sous tous leurs aspects, notamment les migrations aux frontières et en transit, les entrées, les retours, les réadmissions, l'intégration et la réintégration; les contributions des migrants et des diasporas à toutes les dimensions du développement durable, notamment sous la forme d'envois de fonds et de transferts d'avantages acquis; la lutte contre les facteurs des migrations, notamment contre les conséquences négatives des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des crises d'origine humaine, par la protection et l'assistance, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la prévention et le règlement des conflits; le trafic de migrants, la traite des êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage, y compris l'action menée pour identifier, protéger et aider les migrants et les victimes de la traite.

Voyages des experts

48. Un montant de 24 000 dollars serait nécessaire pour couvrir les frais de voyage de 12 experts qui participeraient à un débat régional de deux jours à Santiago, au cours duquel seraient examinés les six thèmes définis dans le projet de résolution. Le débat régional fournirait des contributions aux travaux préparatoires du pacte mondial, sous la forme d'un rapport récapitulatif des résultats des échanges.

Services contractuels

49. On estime qu'un montant de 8 700 dollars serait nécessaire pour couvrir les services d'édition de la documentation, la traduction des documents en français et les services d'interprétation en anglais, en espagnol et en français.

50. On trouvera dans le tableau 7 le montant estimatif des crédits nécessaires au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes).

Tableau 7

Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires pour 2017</i> |
|---|---|---|
| Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) | | |
| Consultants | 20 000 | 20 000 |
| Voyages des experts | 24 000 | 24 000 |
| Services contractuels | 8 700 | 8 700 |
| Total | 52 700 | 52 700 |

Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale)

51. Au paragraphe 22 a) du projet de résolution, l'Assemblée générale prie les commissions économiques régionales d'examiner les aspects régionaux et sous-régionaux des migrations internationales et de contribuer aux travaux préparatoires du pacte mondial. On estime que des ressources seraient nécessaires pour financer les domaines énumérés ci-dessous.

Voyages du personnel

52. On estime qu'un montant de 6 900 dollars serait nécessaire pour couvrir les frais de voyage de quatre fonctionnaires chargés de fournir un appui à un débat régional de deux jours sur le pacte mondial, qui se tiendrait au Caire.

Consultants

53. Un montant de 23 400 dollars serait nécessaire pour financer pendant quatre mois les services de consultants en vue de l'établissement d'un document de travail pour les débats régionaux, ainsi que d'un rapport récapitulatif des résultats des échanges. Les domaines à couvrir comprennent les thèmes définis dans le projet de résolution, notamment les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et la discrimination sous toutes ses formes, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance; les migrations irrégulières et les voies de migration régulières, ainsi que le travail décent, la mobilité de la main-d'œuvre, la reconnaissance des compétences et des qualifications et d'autres mesures pertinentes; la coopération internationale et la gouvernance des migrations sous tous leurs aspects, notamment les migrations aux frontières et en transit, les entrées, les retours, les réadmissions, l'intégration et la réintégration; les contributions des migrants et des diasporas à toutes les dimensions du développement durable, notamment sous la forme d'envois de fonds et de transferts d'avantages acquis; la lutte contre les facteurs des migrations, notamment contre les conséquences négatives des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des crises d'origine humaine, par la protection et l'assistance, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la prévention et le règlement des conflits; le trafic de migrants, la traite des êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage, y

compris l'action menée pour identifier, protéger et aider les migrants et les victimes de la traite.

Voyages des experts

54. Un montant de 20 600 dollars serait nécessaire pour couvrir les frais de voyage de 12 experts qui participeraient à un débat régional de deux jours, au cours duquel seraient examinés les six thèmes définis dans le projet de résolution. Le débat régional fournirait des contributions aux travaux préparatoires du pacte mondial, sous la forme d'un rapport récapitulatif des résultats des échanges.

Services contractuels

55. Un montant de 6 500 dollars serait nécessaire pour couvrir les services d'interprétation et la location des locaux au cours du débat régional.

56. On trouvera dans le tableau 8 le montant estimatif des crédits nécessaires au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale).

Tableau 8

Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale)

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires pour 2017</i> |
|---|---|---|
| Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) | | |
| Voyages du personnel | 6 900 | 6 900 |
| Consultants | 23 400 | 23 400 |
| Voyages des experts | 20 600 | 20 600 |
| Services contractuels | 6 500 | 6 500 |
| Total | 57 400 | 57 400 |

Chapitre 24 (Droits de l'homme)

Autres dépenses de personnel

57. En vue de donner suite aux dispositions du paragraphe 15 du projet de résolution, un montant de 53 800 dollars serait nécessaire pour financer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) à la classe P-4 pendant trois mois pour mener des travaux approfondis de recherche et d'analyse sur la migration, les droits de l'homme, les questions juridiques et politiques, y compris une étude et une analyse théoriques sur les migrations et les droits de l'homme, les questions juridiques et politiques, et assurer la préparation de la documentation de base avant chaque session thématique, une analyse de fond étant effectuée sur les aspects de la session relatifs aux droits de l'homme.

Tableau 9
Chapitre 24 (Droits de l'homme)

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires pour 2017</i> |
|--|---|---|
| Chapitre 24 (Droits de l'homme) | | |
| Autres dépenses de personnel | 53 800 | 53 800 |
| Total | 53 800 | 53 800 |

Chapitre 28 (Information)

Services contractuels

58. En ce qui concerne le paragraphe 15 du projet de résolution, on estime qu'un montant de 8 400 dollars serait nécessaire pour couvrir les dépenses de diffusion sur le Web des sessions thématiques informelles.

Tableau 10
Chapitre 28 (Information)

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires pour 2017</i> |
|----------------------------------|---|---|
| Chapitre 28 (Information) | | |
| Services contractuels | 8 400 | 8 400 |
| Total | 8 400 | 8 400 |

Chapitre 36 (Contributions du personnel)

Contributions du personnel

59. On estime qu'un montant de 5 500 dollars serait nécessaire pour couvrir les contributions du personnel liées au personnel temporaire autre que pour les réunions.

Tableau 11
Chapitre 36 (Contributions du personnel)

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires pour 2017</i> |
|---|---|---|
| Chapitre 36 (Contributions du personnel) | | |
| Contributions du personnel | 5 500 | 5 500 |
| Total | 5 500 | 5 500 |

VI. Récapitulatif des incidences financières

60. Les dépenses additionnelles pour 2017 découlant de la proposition du Secrétaire général, d'un montant de 1 686 700 dollars, sont ventilées dans le tableau 12. Le Secrétaire général demande des ressources supplémentaires d'un montant de 1 244 700 dollars pour 2017 uniquement, au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau 12

Ressources supplémentaires nécessaires, par chapitre du budget-programme

(En dollars des États-Unis)

| | <i>Montant total des ressources nécessaires</i> | <i>Ressources nécessaires pour 2017</i> | <i>Ressources nécessaires en 2018</i> |
|---|---|---|---------------------------------------|
| Chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) | 488 100 | 488 100 | – |
| Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) | 632 100 | 190 100 | 442 000 |
| Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) | 92 900 | 92 900 | – |
| Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) | 60 200 | 60 200 | – |
| Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) | 130 200 | 130 200 | – |
| Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) | 77 000 | 77 000 | – |
| Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) | 52 700 | 52 700 | – |
| Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) | 57 400 | 57 400 | – |
| Chapitre 24 (Droits de l'homme) | 53 800 | 53 800 | – |
| Chapitre 28 (Information) | 8 400 | 8 400 | – |
| Chapitre 29F [Administration (Vienne)] | 28 400 | 28 400 | – |
| Chapitre 36 (Contributions du personnel) | 5 500 | 5 500 | – |
| Total | 1 686 700 | 1 244 700 | 442 000 |

VII. Possibilité de financement au cours de l'exercice biennal 2016-2017

61. Il n'est pas possible à ce stade de déterminer les activités relevant des chapitres 1, 2, 9, 16, 18, 19, 21, 22, 24, 28, 29G et 36 du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées pendant l'exercice biennal pour dégager le montant supplémentaire nécessaire de 1 244 700 dollars. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de

résolution A/71/L.58, il faudrait donc inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 1 244 700 dollars dans le budget-programme de l'exercice biennal.

VIII. Fonds de réserve

62. Pour rappel, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants.

IX. Récapitulatif et décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

63. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/71/L.58, il faudrait inscrire au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 des dépenses supplémentaires s'élevant à 1 244 700 dollars, pour 2017, dont 488 100 dollars au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble); 190 100 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences); 92 900 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales); 60 200 dollars au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale); 130 200 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique); 77 000 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique); 52 700 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes); 57 400 dollars au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale); 53 800 dollars au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme); 8 400 dollars au titre du chapitre 28 (Information); 28 400 dollars au titre du chapitre 29G [Administration (Vienne)]; ainsi qu'un montant supplémentaire de 5 500 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

64. Le montant de 1 244 700 dollars serait imputé sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017. En conséquence, l'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit additionnel de 1 244 700 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, qui serait imputé sur le fonds de réserve.

65. Le montant des crédits pour l'exercice biennal 2018-2019, tel qu'il figure dans le tableau 12 du présent rapport, serait examiné dans le cadre du projet de budget-programme pour 2018-2019 au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences).